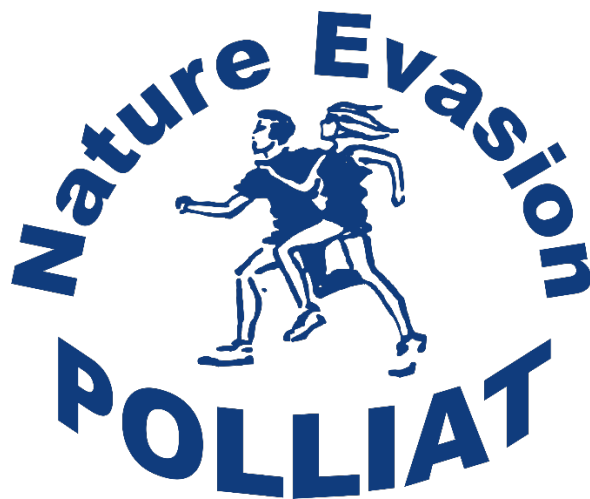




Règlement « Foulée de la Veyle »

- **Organisation**

La 26^{ème} édition de la course pédestre « Foulée de la Veyle » est organisée par l'association Nature Evasion Polliat.

Les courses auront lieu le dimanche 05 octobre 2025 avec un départ à :

- 9h00 pour la course de 4 400 m (à partir de 14 ans) ;
- 9h45 pour la course de 10 km (à partir de 16 ans) ;
- 11h00 pour la course de 1 030 m (de 6 ans à 9 ans) ;
- 11h10 pour la course de 1 720 m (pour les 10 et 11 ans) ;
- 11h30 pour la course de 3 000 m (pour les 12 et 13 ans).

Challenge Jean FION : participation aux 2 courses de 10 et 4,4 km.

- **Parcours**

Les parcours du 4,4 km et 10 km sont balisés et/ou fléchés au sol.

Le départ et l'arrivée se font Place de la Mairie (commune de Polliat).

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis en fonction des conditions climatiques.

- **Inscriptions et conditions de participation**

Les tarifs d'inscription sont fixés à :

- **Course de 4,4 km : 8 €**, pour toute inscription faite par internet et **10 € le jour de la course**;
- **Course de 10 km : 12 €**, pour toute inscription faite par internet et **14 € le jour de la course**;
- **Challenge Jean FION : 18 €** pour toute inscription faite par internet et **20 € le jour de la course** ;

- Les courses destinées aux enfants de 6 à 13 ans sont gratuites.

Des frais de service seront appliqués et perçus par le prestataire pour les inscriptions en ligne.

L'inscription à la course vaut acceptation du présent règlement.

La course de 4,4 km est ouverte à toutes personnes licenciées ou non, à partir de 14 ans (nées en 2011 et avant).

La course de 10 km est ouverte à toutes personnes licenciées ou non, à partir de 16 ans (nées en 2009 et avant).

La course de 1 km est ouverte à tous les enfants licenciés ou non, de 6 à 9 ans (nés entre le 01/01/2016 et le 31/12/2019).

La course de 1,7 km est ouverte à tous les enfants licenciés ou non, de 10 et 11 ans (nés entre le 01/01/2014 et le 31/12/2015).

La course de 3 km est ouverte à tous les enfants licenciés ou non, de 12 et 13 ans (nés entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013).

La participation au challenge Jean FION est ouverte à toutes personnes licenciées ou non, à partir de 16 ans (nées en 2009 et avant).

Les inscriptions peuvent se faire :

- **Par internet** *DATE LIMITE : 03/10/2025 à 23h59* sur le site de

<https://in.njuko.com/foulee-de-la-veyle-2025>

(Inscriptions ouvertes à compter du 05/07/2025)

- **Sur place** à partir de 8h00 jusqu'à **15 minutes** avant le départ de chaque course.

La validation de l'inscription est conditionnée par la remise d'un bulletin d'inscription (disponible sur notre site internet www.fouleedelaveyle.fr ou sur place) correctement rempli.

Licence / Justificatif médical :

Tous les participants devront justifier ou présenter, lors de son inscription, soit :

- une licence sportive FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass'Running) ;
- attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) à faire en ligne sur le site [Parcours de Prévention Santé](https://pps.athle.fr/) (<https://pps.athle.fr/>) datant de moins de 3 mois le jour de la course ;
- pour les mineurs : l'attestation spécifique et une autorisation parentale.

Pour les mineurs :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçants l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou discipline concernée datant de moins de six mois.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de la délivrance) l'original ou la copie de l'attestation PPS, les deux attestations dont l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription de dix ans.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à world Athletics.

Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

Informations : toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet dédiée à la course : www.fouleedelaveyle.fr

- **Dossards et puce de chronométrage**

Chaque participant doit épingler son dossard sur le devant de façon visible.

Tout participant arrivant sans dossard ou sans puce de chronométrage ne sera pas classé.

Les puces de chronométrage devront être rendues dès la ligne d'arrivée franchie, sauf si les puces sont collées sur les dossards.

Le retrait des dossards se fera le dimanche 05 octobre 2025 dans la zone de départ à partir de 8h00 et jusqu'à 10 minutes avant le départ de chaque course.

- **Assurance**

- **Responsabilité civile :**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

- **Domage matériel :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

- **Sécurité, secours et ravitaillements**

Les intersections des routes seront contrôlées par des bénévoles. La course sera ouverte et fermée par des bénévoles en VTT / et ou en moto.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et les arrêtés relatifs à la circulation, et à courir dans la mesure du possible sur les bas-côtés le long des routes.

Tout concurrent ne se conformant pas aux ordres et consignes des organisateurs, des délégués au contrôle, aux signaleurs ou ne se conduisant pas sportivement vis à vis des spectateur ou des autres participants ou bénéficiant d'une aide extérieure, sera disqualifié.

Les secours seront assurés par des secouristes avec matériel de premier secours et véhicule dédié.

Deux ravitaillements sont prévus : au 5^{ème} km et à l'arrivée.

- **Gestions des déchets**

Il est demandé aux participants de ne pas jeter de déchets pendant la course sauf dans les zones réservées à cet effet situées près des zones de ravitaillements.

- **Abandon**

En cas d'abandon, le concurrent doit remettre son dossard à un poste de ravitaillement, soit à un cycliste, soit à l'arrivée et ne jamais quitter la course sans avertir l'organisation.

- **Récompenses**

Les résultats et la remise des prix auront lieu après l'arrivée de la dernière course à la salle des fêtes. Aucune récompense ne sera délivrée avant.

Pour chaque course, des récompenses seront données aux 3 premiers du scratch (femmes et hommes) ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie (femmes et hommes) pour les courses de 4,4 km et de 10 km.

Non cumul des récompenses.

- **Annulation d'une inscription**

En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

- **Annulation de la course**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler sans préavis la course en cas de météo ou toutes autres causes pouvant présenter un danger pour les coureurs et les bénévoles sans que les concurrents puissent prétendre à une indemnité de remboursement.

- **Droit à l'image**

Chaque participant autorise l'association à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos les représentant, réalisées lors de cette activité, ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, sur tout support, à des fins de promotion de l'association.